



DEMANDE D'AUTORISATION

ACCROCHAGE DE BANDEROLES SUR LA VOIE PUBLIQUE

Mairie de Saint Aulaye-Puymangou
9 rue du Dr Lacroix / Saint-Aulaye
24410 SAINT AULAYE - PUYMANGOU

05 53 90 81 33
staulaye.mairie@gmail.com

ASSOCIATION

Nom de l'association :
Représentée par son/sa Président(e) :
Siège social :
Code postal : _ _ _ _ _ Ville :
Téléphone fixe / portable : _ _ _ _ _
Mail :@.....

EVENEMENT

Demande l'autorisation d'accrocher une ou plusieurs banderoles sur le territoire de la commune
pour annoncer l'évènement suivant :

Nom de l'évènement :
Lieu :
Date : _ _ / _ _ / _ _
Date souhaitée de la mise en place de la banderole : _ _ / _ _ / _ _

FICHE TECHNIQUE

Les seuls supports autorisés seront de type banderole, au dimensions indiquées ci-dessous et en matériau plastique ou vinyle, plein et non ajouré. Les lettrages des banderoles pourront être soit sérigraphiés soit autocollants, en une face ou recto/verso.

Lieu souhaité :

- ☐ Rue du Docteur Lacroix (format L=5m / H=0,75m - avec oeilletons sur la hauteur)
- ☐ Rue du Docteur Rousseau (format L=5m / H=0,75m - avec oeilletons sur la hauteur)

REGLEMENT

- > La pose et l'enlèvement de la banderole sera placé sous la responsabilité des Services Techniques de Saint Aulaye-Puymangou.
- > Seuls les affichages à caractère événementiel (c'est-à-dire à une date identifiée et figurant sur la banderole) sont autorisés.
- > L'association doit fournir un visuel de la banderole avec la présente demande.
- > Les Services Techniques de Saint Aulaye-Puymangou, comme le Maire, se dégagent de la responsabilité, de la permanence et de l'état de la banderole lors de la dépose.
- > Dans le cas d'un avis favorable, le représentant de l'association s'engage à déposer les banderoles 24h après la manifestation.

Le Maire,

À Saint Aulaye - Puymangou

Le _ _ / _ _ / _ _

- ☐ Avis favorable
- ☐ Avis défavorable

L'Association,

A Saint Aulaye - Puymangou

Le _ _ / _ _ / _ _